CRTT - EA4162

Suite à la recommandation, dans le rapport du groupe de travail Attractivité des emplois et des carrières scientifiques publié le 23 septembre 2019 sur le site du Ministère, "de généraliser, au plus tard au terme de la loi de programmation, le fait que les doctorants en formation initiale aient un financement dédié pour réaliser leur thèse" (p. 41), l'Assemblée générale des membres du CRTT, réunie le 13 décembre 2019, s'inquiète vivement des conséquences néfastes pour les unités en ALL-SHS de ce projet de réduction drastique du vivier des candidats au doctorat et souhaite que cette inquiétude soit relayée dans les différentes instances débattant du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Motion votée à l'unanimité par l'assemblée générale du CRTT le 13 décembre 2019